



Ambassade du Royaume de Belgique au Canada

Consulat général du Royaume de Belgique à Montréal

APPEL À CANDIDATURES

CONSUL HONORAIRE À VANCOUVER

Voulez-vous rejoindre le réseau de plus de 300 Consuls Honoraires dans le monde et jouer un rôle essentiel dans le réseau diplomatique et consulaire de la Belgique?

L'ambassade de Belgique à Ottawa et le Consulat général de Belgique à Montréal cherchent des candidats (M/F/X) pour la fonction de Consul Honoraire ayant pour circonscription la Province de la Colombie-Britannique et le Territoire du Yukon.

L'usage du masculin dans le présent appel à candidatures est épïcène.

LA FONCTION

En proche coopération avec l'Ambassade et le Consulat général, le Consul Honoraire sera appelé à :

- Veiller aux intérêts de la Belgique, des citoyens belges et des sociétés belges au sein de sa circonscription;
- Promouvoir les relations entre la Belgique et la Province de Colombie britannique et le territoire du Yukon ;
- Y porter assistance consulaire aux belges en détresse ;
- Y exercer des fonctions consulaires, telles la remise de passeports provisoires ;
- Y remplir un rôle d'information et de relais en matière consulaire ;
- Constituer le point de contact et le référent pour la communauté belge établie dans la circonscription;
- S'informer sur les évolutions dans sa zone de compétence susceptibles d'avoir une répercussion sur les intérêts de la Belgique, les citoyens belges et/ou les sociétés belges et en informer l'Ambassade et le Consulat général ;
- Représenter la Belgique lors d'évènements au sein de la circonscription;
- Y soutenir les activités de l'Ambassade et du Consulat général.

La fonction de Consul honoraire est régie par l'[Arrêté Royal du 26 avril 2024](#). Elle n'est pas rémunérée, mais certains frais peuvent être remboursés.

L'entrée en fonction est prévue si possible pour **les premiers mois de 2027**. Le Consul honoraire est nommé pour une durée de **dix ans**, renouvelable.

LE PROFIL RECHERCHÉ

Afin d'être éligibles, les candidats doivent remplir les critères suivants :

- Être de conduite irréprochable et jouir d'une réputation honorable ;
- Disposer d'un réseau utile dans la vie sociale et économique de la circonscription du poste consulaire honoraire ;
- Entretenir de bonnes relations avec les autorités de la circonscription du poste consulaire honoraire ;
- Ne pas avoir des intérêts personnels ou professionnels susceptibles de conduire à un conflit d'intérêts dans l'exercice de la fonction de consul honoraire ;
- Ne pas exercer ou aspirer à une fonction politique et ne pas exercer une fonction dans un service public, sauf autorisation préalable et expresse du ministre ;
- Disposer de moyens propres suffisants pour garantir le fonctionnement du poste consulaire honoraire ;
- Avoir sa résidence au lieu d'établissement du poste consulaire honoraire (habiter Vancouver, ou ses environs proches) ;
- Disposer ou pouvoir user d'une infrastructure permettant d'accueillir du public ;
- S'engager à respecter les normes de conduite pour les consuls honoraires étrangers au Canada disponibles ici : [Appointing an honorary consul in Canada](#);
- Pour les candidats de nationalité belge, être inscrit dans les registres consulaires du Consulat général de Belgique à Montréal au moment du dépôt de la candidature.

La connaissance de l'anglais est requise. La connaissance du néerlandais et du français constitue un atout important.

INTÉRESSÉ ?

Envoyez votre CV et une lettre de motivation par courriel à cg.montreal@diplobel.fed.be. Un Certificat de Police (une [attestation de vérification de casier judiciaire](#) délivrée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et [apostillée](#) par Affaires Mondiales Canada) de moins de trois mois sera demandé aux candidats présélectionnés qui seront invités à un entretien. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter cg.montreal@diplobel.fed.be. La date limite pour l'envoi des candidatures est le **13 septembre 2026**.